



**REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LES COURS**  
**(A NOUS RETOURNER)**  
**Saison 2019-2020**

Toute inscription au Centre de Danse oblige au respect de règlement.

•**TENUES**

Une tenue correcte sera exigée pendant les cours (tenue – chaussons – coiffure)

•**DANSE CLASSIQUE**

- Petites et Grandes Sections : Une tenue correspondra à chaque niveau

Les demi-pointes seront obligatoires -Les cheveux devront être soigneusement coiffés et attachés (chignon)

• **DANSE JAZZ /STREET JAZZ**

- Petit Cours – Cours Moyen – Grand Cours : Une tenue correspondra à chaque niveau.

- Moyen I – Moyen II – Inter –Avancés : Une tenue de Danse, non imposée sera obligatoire.  
A partir des Cours moyen, les genouillères seront obligatoires.

•**DANSE CONTEMPORAINE**

Une tenue correspondra à chaque niveau

•**HEELS CLASS**

Tenue près du corps

Chaussures stables avec talons n'excèdent pas les 6 cm (pour les non confirmées)

•**DANSE HIP HOP**

Des baskets de salle seront obligatoires à chaque cours et seront uniquement réservées pour la pratique de cette activité.

•**RAGGA / ZUMBA**

Des baskets de salle seront obligatoires à chaque cours et seront uniquement réservées pour la pratique de cette activité.

•**LES COURS**

-Il est demandé de commencer les cours à l'heure indiquée ; ceci vous permettra de bien vous échauffer et d'éviter tous problèmes de santé.

- Les portables devront être éteints pendant la durée des cours

- Afin de préserver le travail et la concentration des élèves, les portes resteront fermées aux auditeurs pendant la durée des cours.

Le Centre de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets... quelle que soit leur valeur.

Toute personne surprise entrain de fouiller dans les affaires d'autrui ou de voler sera immédiatement et définitivement exclue du Centre !

•COTISATIONS TRIMESTRIELLES

- Les cotisations se règlent en début de chaque trimestre.
- Tout trimestre commencé est dû.

•COTISATIONS ANNUELLES (tarifs dégressifs )

- Le règlement des cotisations devra être effectué lors de l'inscription, avec une possibilité d'échéancier à soumettre aux professeurs. –
- Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence temporaire, maladie ou blessures et d'arrêt volontaire de l'élève.
- Un remboursement au prorata pourra être effectué dans le cas unique d'un déménagement.
  
- L'adhérent est tenu lors de toute inscription de remettre :
  - Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.
  - Une enveloppe timbrée au nom et adresse du licencié (une enveloppe par famille)
  
- Les cotisations sont redevables à partir du 1<sup>er</sup> jour d'inscription.
- La licence est annuelle et comprend votre assurance. Elle est obligatoire quelle que soit l'activité pratiquée.

**STUDIO MK DANCE** Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Nom ..... Prénom ..... le .../.../....